



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Distr. : générale

11 août 2012

Français

Original : anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Troisième session

Nairobi, 17-21 septembre 2012

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. La troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sera ouverte le lundi 17 septembre 2012 à 10 heures, à l'Office des Nations Unies à Nairobi.
2. Des allocutions d'ouverture et de bienvenue seront prononcées.

Point 2

Questions d'organisation

a) Élection du Bureau

3. Conformément au paragraphe 1 de l'article 14 du règlement intérieur, le Président et les quatre Vice-Présidents élus par la Conférence à sa deuxième session formeront le Bureau de la Conférence jusqu'à la clôture de sa troisième session.¹
4. Conformément au paragraphe 2 de ce même règlement, un nouveau Président et quatre Vice-Présidents, dont l'un fera office de Rapporteur, seront élus parmi les représentants des gouvernements participants pour former le Bureau de la quatrième session de la Conférence. Leur mandat prendra effet à la clôture de la troisième session.
5. La Conférence est donc invitée à procéder à l'élection des membres du Bureau de sa quatrième session.

b) Adoption de l'ordre du jour

6. La Conférence souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SAICM/ICCM.3/1.

¹ La deuxième session de la Conférence a élu M. Ivan Eržen (Slovénie) au poste de Président et M. Carlos Portales (Chili), M. Eisaku Toda (Japon), M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal) et M. Victor Escobar Paredes (Espagne) aux postes de Vice-Présidents. M. Ivan Eržen (Slovénie) a été remplacé par M. Tomaž Gantar (Slovénie). M. Carlos Portales (Chili) a été remplacé par M. Osvaldo Alvarez Pérez (Chili). M. Teruyoshi Hayamizu (Japon) a assumé les fonctions de Vice-Président pendant une partie de la période intersessions. Suite à la démission de M. Victor Escobar Paredes et de son remplaçant espagnol, Mme Johanna Lissinger Peitz (Suède) a été désignée pour représenter les États d'Europe occidentale et autres, puisqu'aucun autre représentant du Gouvernement espagnol n'était disponible. Cette nomination doit encore être confirmée par la Conférence.

c) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

7. Le Bureau souhaitera peut-être mettre en place une commission de vérification des pouvoirs chargée d'assurer, avec le concours du secrétariat, les fonctions énumérées plus loin, au paragraphe 10.

d) Organisation des travaux

8. La Conférence souhaitera peut-être se réunir de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures tous les jours, sous réserve des ajustements nécessaires. La Conférence souhaitera peut-être créer un comité plénier ou d'autres groupes de travail pour, au besoin, examiner certains points de l'ordre du jour.

9. Le segment de haut niveau de la Conférence se composera d'un dialogue de haut niveau qui se tiendra le jeudi 20 septembre, de 10 heures à 13 heures, suivi de débats supplémentaires dans l'après-midi du même jour.

Point 3**Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

10. Le Bureau examinera les pouvoirs des participants et présentera son rapport à la Conférence, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

11. Comme stipulé dans l'article 10 du règlement intérieur, les pouvoirs des représentants des gouvernements participants ainsi que les noms des suppléants et des conseillers doivent être communiqués au secrétariat, si possible 24 heures au plus tard après l'ouverture de la session. Toute modification ultérieure de la composition de la délégation doit également être communiquée au secrétariat. Les pouvoirs doivent émaner soit du Chef de l'État ou du Chef du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, de l'autorité compétente de cette organisation. Dans le cas de pouvoirs remis sous forme de copie ou par télécopie, l'original doit être présenté lors de l'inscription. Veuillez noter que la présentation des pouvoirs avant la session facilitera énormément leur examen préalable par le secrétariat.

12. Comme stipulé au paragraphe 2 de l'article 13 du règlement intérieur, les noms de chacune des organisations intergouvernementales participantes demandant une accréditation doivent être communiqués au secrétariat, si possible 24 heures au plus tard après l'ouverture de la session. Dans le même temps, un représentant officiel de chaque organisation doit communiquer au secrétariat les noms de ceux qui la représentent à la session. Toute modification ultérieure de cette liste doit également être communiquée au secrétariat.

13. Comme stipulé au paragraphe 3 de l'article 13 du règlement intérieur, les noms de chacune des organisations non gouvernementales participantes demandant une accréditation doivent être communiqués au secrétariat, si possible 24 heures au plus tard après l'ouverture de la session. Dans le même temps, chaque organisation doit présenter une déclaration décrivant ses activités, compétences et responsabilités et la manière dont elles cadrent avec les buts et objectifs de l'Approche stratégique, et communiquer au secrétariat les noms de ceux qui la représentent à la session. Toute modification ultérieure de cette liste doit, de même, être communiquée au secrétariat. Après vérification par le secrétariat de l'obtention des informations précitées, les participants seront admis à la session à moins qu'un tiers ou plus des représentants des gouvernements ne s'y opposent.

14. Les représentants pourront participer à la session en attendant la décision de la Conférence concernant leurs pouvoirs et l'accréditation de leurs organisations respectives.

Point 4**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques**

15. Le point 4 de l'ordre du jour concernant la mise en œuvre de l'Approche stratégique comporte six sous-points suivants : évaluation de la mise en œuvre, orientations sur la mise en œuvre et examen et actualisation de l'Approche stratégique; respect et cohérence des instruments et programmes internationaux; renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques; ressources financières et techniques pour la mise en œuvre; ressources financières et techniques pour la mise en œuvre; nouvelles questions de politique générale; et échange d'informations et coopération scientifique et technique. Ces sous-points coïncident avec les fonctions de la Conférence énoncées au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale, dont celles consistant à évaluer la mise en œuvre de

l'Approche stratégique afin d'apprécier les progrès réalisés en regard de l'objectif de 2020² et prendre les décisions stratégiques, planifier, fixer les priorités et actualiser l'approche au besoin.

16. La première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, créé en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence par sa résolution II/6, s'est tenue du 15 au 18 novembre 2011 à Belgrade, en vue de préparer la troisième session de la Conférence. À cette première réunion, le groupe de travail s'est penché sur les progrès faits dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et a examiné, entre autres, les propositions visant à ajouter deux nouveaux domaines d'activité au Plan d'action mondial, les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, un projet de stratégie pour le secteur de la santé, les progrès faits dans le domaine des nouvelles questions de politique générale adoptées par la Conférence à sa deuxième session et deux propositions pour l'adoption de nouvelles questions de politique générale. Le rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur les travaux de sa première réunion est disponible dans le document SAICM/ICCM.3/INF/2.

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence pourrait souhaiter examiner les recommandations et projets de résolution transmis par le Groupe de travail à composition non limitée, comme décrit dans les sous-points ci-dessous.

a) Évaluation de la mise en œuvre, orientations sur la mise en œuvre et examen et actualisation de l'Approche stratégique

i) Inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial

18. À sa deuxième session, la Conférence s'est accordée sur une procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique et a convenu d'examiner à sa troisième session une proposition concernant l'ajout d'activités se rapportant aux nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés.

19. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné deux propositions d'adjonctions au Plan d'action mondial. La première, présentée par la Suisse, concernait l'inclusion d'un nouveau domaine d'activité et d'activités connexes sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés. La deuxième, issue de la quatrième réunion régionale africaine (Nairobi, avril 2011), concernait l'inclusion d'un nouveau domaine d'activité et d'activités connexes sur la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques.

20. Dans sa décision OEWG.1/1 sur l'inclusion de nouvelles activités dans le plan d'action mondial, le Groupe de travail à composition non limitée s'est accordé sur des dispositions pour la soumission d'observations supplémentaires par les parties prenantes concernant la proposition d'inclure un nouveau domaine d'activité se rapportant aux nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés. Dans la même décision, il a demandé au secrétariat d'élaborer, en coopération avec le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, un document présentant les propositions d'ajouts d'activités concernant la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, en tenant pleinement compte des délibérations du Groupe de travail et de mettre ce document à disposition sur le site Internet de l'Approche stratégique, pour observations.

21. La Conférence sera saisie d'une note du secrétariat sur les propositions d'activités additionnelles à inclure dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique (SAICM/ICCM.3/3) dans laquelle figure un résumé des observations reçues sur les deux propositions susmentionnées concernant, pour la première, les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et, pour la deuxième, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques. Par ailleurs, la Conférence sera saisie des observations reçues par le secrétariat au sujet de ces deux propositions et d'une proposition annotée montrant les passages concernés (voir SAICM/ICCM.3/INF/4/Rev.1). On trouvera dans l'additif à la note du secrétariat (SAICM/ICCM.3/INF/4/Rev.1/Add.1) la version révisée et annotée de la proposition d'ajout d'un nouveau domaine d'activité et d'activités connexes sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, montrant les passages au sujet desquels des commentaires ont été émis.

² On entend par « objectif de 2020 » la cible définie dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui consiste à faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum.

22. La Conférence souhaitera peut-être décider d'inclure dans le Programme d'action mondial l'un des nouveaux domaines d'activité précités ou les deux et/ou les activités connexes.

ii) Évaluation et progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

a) Rapports des correspondants régionaux

23. Dans sa résolution II/2 sur les activités et la coordination régionale, la Conférence a rappelé l'importance accordée aux réunions régionales dans le paragraphe 26 de la Stratégie politique globale et prié les correspondants régionaux de faire rapport à la Conférence, à sa troisième session, sur les conclusions de leurs réunions régionales et d'autres activités régionales durant la prochaine période intersessions. La Conférence souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans les rapports soumis par les correspondants régionaux de l'Approche stratégique sur les activités menées au cours de la période intersessions (SAICM/ICCM.3/5), qui donnent des précisions sur les réalisations de la période 2009-2012 au niveau des régions et les points de vue initiaux concernant les priorités de la période 2012-2015.

b. Présentation de rapports articulés sur les 20 indicateurs de progrès

24. À sa deuxième session, la Conférence a adopté des modalités relatives à l'établissement des rapports sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, qui sont décrites dans l'annexe III du rapport de la Conférence sur les travaux de sa deuxième session (voir SAICM/ICCM.3/INF/1). Ces modalités comprenaient 20 indicateurs à utiliser par les parties prenantes dans les rapports sur les progrès accomplis dans les domaines d'activité de la Stratégie politique globale (réduction des risques, connaissances et informations, gouvernance, renforcement des capacités et coopération technique, et trafic international illicite). À sa deuxième session, la Conférence a prié le secrétariat d'élaborer un rapport sur les valeurs estimatives de référence pour la période 2006-2008, un outil électronique pour recueillir des données auprès des parties prenantes, et un premier rapport d'activité pour la période 2009-2011 pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée.

25. Un projet de rapport sur les valeurs estimatives de référence ainsi qu'un résumé préliminaire des informations pour la période 2009-2010 recueillies auprès des gouvernements et organisations intergouvernementales et non gouvernementales à l'aide d'un outil électronique de collecte de données ont été présentés au Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion, pour examen. Le Groupe de travail a convenu de prolonger la période de collecte de données pour qu'elle s'étende de la présentation du premier rapport périodique jusqu'à la fin du mois de janvier 2012 et de baser le premier rapport d'activité sur les données de la période biennale 2009-2010.

26. La conférence sera saisie d'un rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique (SAICM/ICCM.3/4), d'un rapport sur les valeurs estimatives de référence complètes (voir SAICM/ICCM.3/INF/5) et d'un rapport sur les progrès faits au cours de la période 2009-2010 établi à partir des données provenant de 123 parties prenantes obtenues par le biais de l'outil électronique de communication en ligne du secrétariat (voir SAICM/ICCM.3/INF/6). Elle sera également saisie d'informations sur les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique fournies par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) (voir SAICM/ICCM.3/INF/9) et d'un document établi par le Conseil international des associations de l'industrie chimique (ICCA) utilisant les indicateurs adoptés par la Conférence et les mesures de suivi de la mise en œuvre de la Charte mondiale de gestion responsable et de la Stratégie mondiale relative aux produits chimiques de l'ICCA (voir SAICM/ICCM.3/INF/7).

27. La Conférence souhaitera peut-être passer en revue les travaux menés pour établir les valeurs de référence et les premiers rapports d'activité, qui permettent d'obtenir, pour la première fois, des informations comparables sur les progrès faits par un large éventail de parties prenantes dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, se pencher sur les domaines dans lesquels on a fait moins de progrès que prévu et étudier les possibilités d'encourager l'exécution d'activités supplémentaires au cours de la période intersessions. La Conférence pourrait également souhaiter s'accorder sur des arrangements pour l'établissement d'un deuxième rapport d'activité pour la période 2011-2013, afin de pouvoir effectuer, à sa quatrième session, une évaluation en bonne et due forme des progrès accomplis au fil du temps.

b) Respect et cohérence des instruments et programmes internationaux

28. Une des fonctions de la Conférence, définie au paragraphe 24 e) de la Stratégie politique globale, consiste à « encourager l'application des instruments et programmes internationaux existants ». Pour compléter les informations fournies par les parties prenantes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de plus de 20 instruments et accords internationaux (voir SAICM/ICCM.3/INF/6),

la Conférence sera saisie d'une note du secrétariat présentant un résumé des projets financés au titre du Programme de démarrage rapide qui contribuent à la mise en œuvre des trois accords multilatéraux sur l'environnement se rapportant aux produits chimiques (SAICM/ICCM.3/INF/27).³

29. Une autre fonction de la Conférence, définie au paragraphe 24 f) de la stratégie politique globale, consiste à « favoriser la cohérence entre les instruments relatifs à la gestion des produits chimiques au niveau international ». La Conférence sera saisie d'un document faisant le point sur la mise en œuvre des décisions sur les synergies adoptées en 2011 visant à renforcer la coopération et la coordination au sein du groupe des substances chimiques et des déchets (voir SAICM/ICCM.3/INF/30).

30. La Conférence souhaitera peut-être examiner les informations contenues dans les documents susmentionnés et étudier les moyens de poursuivre la coopération pour faire des progrès dans la réalisation de l'objectif de 2020.

c) Renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques

31. Les chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau réunis à Rio de Janeiro (Brésil) pour la Conférence des Nations unies sur le développement durable tenue du 20 au 22 juin 2012 ont réaffirmé, entre autres, leur objectif de garantir, d'ici à 2020, une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, et lancé un appel en faveur de la mise en œuvre effective et du renforcement de l'Approche stratégique dans le cadre d'un système solide, cohérent, efficace et rationnel destiné à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, notamment en vue de relever les défis nouveaux (voir SAICM/ICCM.3/INF/25). Ils se sont également déclarés vivement préoccupés par le fait que de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés, n'ont pas les moyens d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie et ont demandé un redoublement d'efforts pour mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités, notamment par le biais de partenariats, de l'assistance technique et de structures de gouvernance améliorées.

32. Un dialogue de haut niveau sur le renforcement de l'Approche stratégique sera organisé au titre du présent point de l'ordre du jour afin de fournir une plateforme d'interaction à haut niveau entre les parties prenantes de l'Approche stratégique sur le renforcement de l'Approche stratégique en vue d'une mise en œuvre plus efficace de celle-ci et de la réalisation de l'objectif de 2020. Le dialogue portera sur les résultats de la Conférence des Nations unies sur le développement durable et d'autres initiatives comme, par exemple, celles lancées en tandem avec le Stockholm+ 40 Partnership Forum for Sustainable Development (Forum de partenariats pour le développement durable Stockholm +40) (voir SAICM/ICCM.3/INF/29) concernant huit domaines que l'on pourrait renforcer au cours des huit prochaines années, avant la date butoir de 2020, les conclusions et recommandations faites dans d'autres documents tels que le rapport Global Chemicals Outlook (voir SAICM/ICCM.3/INF/15) et les coûts de l'inaction (voir SAICM/ICCM.3/INF/14).

d) Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre

33. Deux des fonctions de la Conférence, définies aux paragraphes 24 h) et 24 i) de la stratégie politique globale, consistent à « veiller à assurer que les ressources financières et techniques nécessaires soient disponibles pour la mise en œuvre » et à « évaluer la performance du mécanisme financier de l'Approche stratégique ». Le chapitre V de la Stratégie politique globale décrit la gamme de mesures et de mécanismes qui, entre autres, constituent les arrangements relatifs au financement de l'Approche stratégique.

i) Programme de démarrage rapide

34. Dans sa résolution I/4, la Conférence a prévu que le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide lui ferait rapport à ses deuxième et troisième sessions sur la mise en œuvre du Programme.

35. Dans sa résolution II/3, elle a demandé au Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide d'évaluer le Programme, de faire rapport sur son efficacité ainsi que sur l'efficacité de sa mise en œuvre et de formuler des recommandations à la lumière des résultats obtenus, pour examen par la

³ Le Programme de démarrage rapide, qui est financé par un fonds d'affectation spéciale et appuyé par le biais de la coopération multilatérale, bilatérale et autre, a été créé en application du paragraphe 19 de la Stratégie politique globale et de la résolution I/4 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Le programme soutient des activités visant à favoriser, dans un premier temps, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

Conférence à sa troisième session. Dans cette même résolution, la Conférence est engagée à examiner et évaluer les rapports mentionnés et à examiner l'adéquation des arrangements financiers et techniques concernant la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin que des mesures appropriées puissent être prises.

36. En application de la résolution II/3, le Conseil exécutif a approuvé le cadre d'un examen à mi-parcours du Programme à sa cinquième réunion tenue à Genève les 29 et 30 juin 2010. Le Conseil exécutif s'est penché sur les conclusions de cette évaluation à ses sixième et septième réunions tenues à Genève, respectivement les 13 et 14 septembre 2011 et les 7 et 8 mai 2012. La Conférence sera saisie des conclusions et recommandations du Conseil exécutif suite à l'examen à mi-parcours du Programme de démarrage rapide (voir SAICM/ICCM.3/8); du résumé analytique du rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme de démarrage rapide (voir SAICM/ICCM.3/9) et du rapport d'examen à mi-parcours du Programme de démarrage rapide (voir SAICM/ICCM.3/INF/17).

37. La Conférence sera également saisie de rapports du secrétariat sur la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation spéciale (voir SAICM/ICCM.3/23), sur l'état d'avancement des projets financés au titre du Programme de démarrage rapide (voir SAICM/ICCM.3/INF/16) et sur la mise en œuvre du plan d'activité du Programme de démarrage rapide (voir SAICM/ICCM.3/INF/26).

38. La Conférence sera invitée à examiner et approuver, selon qu'il conviendra, les conclusions et recommandations du Conseil exécutif concernant l'examen à mi-parcours du Programme de démarrage rapide.

39. Par sa décision OEWG.1/2, le Groupe de travail à composition non limitée a transmis à la Conférence un projet de résolution visant à modifier la date limite pour les décaissements de fonds au titre des projets du Programme de démarrage rapide (voir SAICM/ICCM.3/10). La Conférence souhaitera peut-être adopter la résolution correspondante repoussant la date limite, actuellement fixée au mois de novembre 2013, jusqu'à ce que l'ensemble des projets approuvés figurant dans le portefeuille soient achevés. Au cas où la Conférence déciderait d'adhérer aux recommandations du Conseil exécutif et de continuer le Programme pendant une durée limitée, l'examen du projet de résolution pourrait ne plus être nécessaire.

ii) Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique

40. Par sa résolution II/3 sur les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre, la Conférence a réaffirmé que la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale dépendait en partie du financement des diverses mesures prises à tous les niveaux et du renforcement des synergies ainsi que de la complémentarité des multiples arrangements financiers prévus pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Elle a en outre convenu de la nécessité d'un financement durable, prévisible, suffisant et accessible pour les activités d'appui à la gestion rationnelle des produits chimiques et à la réalisation des objectifs énoncés dans l'Approche stratégique et énuméré un certain nombre de mesures à prendre pour faire en sorte que les ressources financières et techniques nécessaires soient disponibles pour la mise en œuvre. Au paragraphe 18 de cette même résolution, elle a invité toutes les parties prenantes à évaluer les mesures qu'elles ont prises pour mettre en place les modalités financières de l'Approche stratégique et à faire parvenir au secrétariat un rapport sur ce sujet au plus tard six mois avant la tenue de la troisième session de la Conférence, et prié le secrétariat d'établir une compilation accompagnée d'une synthèse de ces rapports, y compris toute information supplémentaire pertinente, pour examen par la Conférence à sa troisième session.

41. La Conférence sera saisie d'une note du secrétariat sur la mise en œuvre des modalités financières et techniques de l'Approche stratégique (SAICM/ICCM.3/7) établie à partir des rapports soumis par les parties prenantes en application de la résolution II/3. Pour appuyer les débats sur ce sous-point, la Conférence sera saisie des documents suivants : une compilation des rapports soumis par les parties prenantes sur la mise en œuvre des modalités financières de l'Approche stratégique (voir SAICM/ICCM.3/INF/11); des informations présentées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sous le titre « Guidance on the development of legal and institutional infrastructure for the sound management of chemicals and measures for recovering costs of national administration (orientations pour la mise en place de structures juridiques et institutionnelles à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et de mesures de recouvrement des coûts » (voir SAICM/ICCM.3/INF/12); une étude menée par l'Organisation mondiale de la Santé intitulée « Knowns and unknowns on burden of disease due to chemicals: a systematic review » (éléments connus et inconnus concernant le taux de maladies dues aux produits chimiques : un examen systématique) (voir SAICM/ICCM.3/INF/13) présentant les données sur la charge de morbidité due aux produits chimiques utilisées par le PNUE a utilisées dans son rapport sur les coûts de l'inaction et

dans le rapport Global Chemicals Outlook, qui figurent respectivement dans les documents SAICM/ICCM.3/INF/14 et SAICM/ICCM.3/INF/15. La Conférence sera également saisie d'un rapport sur l'initiative de partenariat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du PNUE pour l'intégration de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dans les processus de planification du développement (voir SAICM/ICCM.3/INF/10) et d'un rapport supplémentaire de l'IOMC intitulé « Mise en œuvre nationale de la SAICM : Guide recensant les documents de référence, d'orientation et de formation des organisations participant à l'IOMC » (voir SAICM/ICCM.3/INF/31).

42. La Conférence souhaitera peut-être examiner les documents susmentionnés, se pencher sur les méthodes permettant d'accroître le soutien des organismes d'aide bilatérale et des institutions financières internationales à l'Approche stratégique ; analyser l'impact des activités actuelles de gestion rationnelle des produits chimiques en vue d'élargir leur rayon d'action et explorer les moyens d'accroître le soutien à l'Approche stratégique, en particulier en élargissant la base des donateurs.

iii) Processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets

43. À sa première réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a créé un groupe de contact sur les questions financières et l'assistance technique chargé d'examiner les options possibles pour le financement à long terme de l'Approche stratégique. Le groupe de contact s'est penché sur la question des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités jusqu'en 2020 et celle des liens et éléments du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets en rapport avec l'Approche stratégique. La Conférence sera saisie d'une note du secrétariat sur les options possibles pour le financement à long terme de l'Approche stratégique (SAICM/ICCM.3/11) qui contient, dans son annexe, le résumé des coprésidents du groupe de contact.

44. À la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE, le Directeur exécutif du PNUE a fait rapport sur les résultats du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets. Dans sa décision SS.XII/4, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de préparer, pour examen et décision éventuelle par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa troisième session en 2012, et par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa vingt-septième session en 2013, un projet de proposition et de solliciter des avis à ce sujet en menant des consultations. La Conférence sera saisie de la proposition du Directeur exécutif pour une approche intégrée du financement de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets (voir SAICM/ICCM.3/12), pour examen et décision éventuelle.

45. La Conférence souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations du groupe de contact, qui sont reproduits dans le résumé des coprésidents, et examiner la proposition du Directeur exécutif sur une approche intégrée du financement du programme relatif aux produits chimiques et aux déchets. La Conférence pourrait souhaiter adopter une résolution sur le financement immédiat et à long terme de l'Approche stratégique.

e) Nouvelles questions de politique générale

i) Nouvelles questions de politique générale étudiées en détail à la deuxième session

46. Une des fonctions de la Conférence, définie au paragraphe 24 j) de la Stratégie politique globale, consiste à attirer l'attention sur les problèmes de fond naissants à mesure qu'ils surviennent et à recommander des mesures appropriées, ainsi qu'à dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération. À sa deuxième session, la Conférence a examiné en détail quatre nouvelles questions de politique générale portant sur les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans des produits, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques et les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés. Elle s'est également penchée sur les progrès faits dans la gestion des substances chimiques perfluorées et le passage à des solutions de remplacement moins dangereuses et a demandé dans sa résolution II/4 que des mesures appropriées soient prises dans chaque cas.

47. Les progrès faits dans chacun de ces domaines ont été présentés dans des rapports au Groupe de travail à composition non limitée soumis par l'organisation chef de file pour chaque question. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné ces rapports et adopté la décision OEWG.1/3 sur les nouvelles questions de politique générale, transmettant par ailleurs à la Conférence, pour examen et éventuelle adoption, un projet de résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale et les substances chimiques perfluorées.

48. La Conférence sera saisie d'une note du secrétariat sur les progrès accomplis dans les domaines des nouvelles questions de politique générale, de la gestion des composés chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs (SAICM/ICCM.3/13). La Conférence sera également saisie de rapports sur chaque question établis par les organisations suivantes, qui participent à l'IOMC :

- a) Peintures au plomb – PNUE et OMS (voir SAICM/ICCM.3/14);
- b) Substances chimiques incorporées dans des produits – PNUE (voir SAICM/ICCM.3/15);
- c) Substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et secrétariats de la Convention de Bâle et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (voir SAICM/ICCM.3/16);
- d) Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés – Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) (voir SAICM/ICCM.3/17);
- e) Gestion des composés chimiques perfluorés et transition vers des produits de remplacement plus sûrs – OCDE et PNUE (Voir SAICM/ICCM.3/18).

49. La Conférence sera également saisie de notes du secrétariat présentant des détails supplémentaires sur le plan d'activité de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb (SAICM/ICCM.3/INF/21), le rapport d'un atelier international sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits et la synthèse des résultats de ce projet (SAICM/ICCM.3/INF/19 et SAICM/ICCM.3/INF/20), le rapport d'un atelier international sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques (SAICM/ICCM.3/INF/24) et un rapport du secrétariat sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés dans le contexte de l'Approche stratégique, en particulier les questions intéressant les pays en développement et pays à économie en transition (voir SAICM/ICCM.3/INF/18).

50. La Conférence souhaitera peut-être examiner les progrès faits sur chaque nouvelle question de politique générale et dans le domaine de la gestion des composés chimiques perfluorés, envisager, le cas échéant, la poursuite de la coopération et adopter une résolution selon qu'il conviendra.

ii) Nouvelles questions de politique générale proposées

51. Conformément à la procédure d'examen des nouvelles questions de politique générale énoncée dans l'annexe à la résolution II/4, la Conférence sera saisie d'une note du secrétariat (SAICM/ICCM.3/19) résumant les deux nouvelles questions de politique générale proposées, à savoir les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien et les polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement, qui ont été soumises au secrétariat et examinées par le Groupe de travail. La Conférence sera également saisie d'une copie de la proposition sur les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien (voir SAICM/ICCM.3/INF/23) et, à titre d'information, d'un rapport sur l'état de la science dans le domaine des perturbateurs endocriniens (voir SAICM/ICCM.3/INF/22).

52. En ce qui concerne les polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement, le Groupe de travail a estimé que la proposition ne remplissait pas les conditions pour que la question soit considérée comme une nouvelle question de politique générale. S'agissant des substances chimiques perturbatrices du système endocrinien, le Groupe de travail n'est pas parvenu à un consensus sur l'inclusion de la question dans l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence. Il a, en conséquence, convenu de transmettre sa décision OEWG.1/4 A, comprenant des crochets indiquant les passages sur lesquels il n'est pas parvenu à se mettre d'accord, à la Conférence, pour examen.

53. La Conférence souhaitera peut-être examiner la décision OEWG.1/4, étudier la proposition concernant la coopération internationale pour promouvoir la sensibilisation, la compréhension et l'action concernant les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien et les mesures de coopération qui y figurent, et adopter la proposition comme nouvelle question de politique générale de l'Approche stratégique.

f) Échange d'informations et coopération scientifique et technique

54. Le paragraphe 24 de la Stratégie politique globale stipule que la promotion de l'échange d'informations et de la coopération scientifique et technique fait partie des fonctions de la Conférence. La Conférence sera saisie d'une note du secrétariat sur l'exécution des fonctions de centre d'échange d'informations de l'Approche stratégique (SAICM/ICCM.3/INF/28).

55. La Conférence souhaitera peut-être examiner la note précitée en vue de faire des recommandations sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire des progrès convenables dans la réalisation de l'objectif de 2020 au cours de la période intersessions et, le cas échéant, déterminer les sources d'informations nationales, régionales et mondiales susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et au suivi des progrès accomplis dans ce domaine.

Point 5

Stratégie pour le secteur de la santé

56. Par sa résolution II/8 sur les aspects sanitaires de la gestion rationnelle des produits chimiques, la Conférence a invité le secrétariat à élaborer, en consultation avec l'OMS et dans la limite des ressources disponibles, une stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, pour examen par la Conférence à sa troisième session;

57. Le projet de stratégie pour le renforcement de la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique a été examiné par le Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion et transmis à la Conférence à sa troisième session, pour adoption éventuelle. Le texte du projet de stratégie a été modifié pour tenir compte d'un certain nombre d'éclaircissements apportés durant et après la réunion du Groupe de travail. La Conférence sera saisie de ce document (voir) qui tient compte, entre autres, des résultats d'une consultation tenue à Ljubljana les 4 et 5 février 2010, des communications reçues par le biais du site Internet de l'Approche stratégique, et des discussions et résolutions des réunions régionales tenues depuis la deuxième session de la Conférence.

58. La Conférence souhaitera peut-être examiner la stratégie proposée en tant qu'élément important de l'approche multisectorielle de la mise en œuvre de l'Approche stratégique et demander au secrétariat de présenter, en collaboration avec l'OMS, des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie aux sessions de la Conférence, à compter de la quatrième session.

Point 6

Coopération avec les organisations intergouvernementales

59. Dans sa résolution I/1 sur les dispositions relatives à la mise en œuvre, la Conférence a porté l'Approche stratégique à l'attention des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes, et encouragé ces derniers à y souscrire, ou à la reconnaître par d'autres moyens appropriés, en vue d'incorporer ses objectifs dans les programmes de travail relevant de leurs mandats respectifs, et à faire rapport à ce sujet à la Conférence. Par ailleurs, dans leur Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, les ministres, chefs de délégation et autres réunis à l'occasion de la première session de la Conférence se sont engagés à s'efforcer « d'intégrer l'Approche stratégique dans les programmes de travail de l'ensemble des organismes, des institutions spécialisées, des Fonds et des programmes des Nations Unies qui sont concernés, conformément aux mandats qui leur ont été assignés par leurs organes directeurs respectifs ». La Conférence sera saisie d'un rapport sur les travaux menés par les organisations participant à l'IOMC pour appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique (voir SAICM/ICCM.3/INF/9). La Conférence sera également saisie d'une proposition sur le dialogue chimique du Comité du commerce et de l'industrie de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (voir SAICM/ICCM.3/INF/32) et d'une proposition de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies sur le renforcement de la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes (voir SAICM/ICCM.3/INF/33). La Conférence souhaitera peut-être examiner les documents précités et prendre note des informations qu'ils contiennent.

Point 7

Activités du secrétariat et adoption du budget

60. La Conférence sera saisie d'un rapport du secrétariat sur les activités qu'il a menées au cours de la période 2009-2012 et le projet de budget indicatif pour la période 2013-2015 (SAICM/ICCM.3/21). La Conférence souhaitera peut-être examiner ce rapport et prendre note des informations qu'il contient et approuver le programme de travail et le budget indicatif proposés.

Conformément à sa résolution II/6, la Conférence pourrait également souhaiter confirmer la création du Groupe de travail à composition non limitée et, ensuite, demander au secrétariat de définir une procédure pour convoquer une deuxième réunion du Groupe de travail avant la quatrième session de la Conférence.

Point 8

Date et lieu de la quatrième session de la Conférence

61. Le paragraphe 26 de la Stratégie politique globale prévoit que la quatrième session de la Conférence se tiendra en 2015 à moins que la Conférence n'en décide autrement. La Stratégie politique globale et la résolution I/1 adoptée demandent que les sessions de la Conférence se tiennent, si possible, immédiatement avant ou après les réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes afin d'améliorer les synergies et le rapport coût-efficacité, et de promouvoir le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique.

62. La Conférence sera saisie d'une note du secrétariat sur la tenue des sessions de la Conférence immédiatement avant ou après les réunions des organes directeurs du PNUE, de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations intergouvernementales pertinentes prévues pour 2015 (SAICM/ICCM.3/INF/3). La Conférence souhaitera peut-être convenir d'une procédure pour déterminer le lieu et la date de sa quatrième session après la session en cours.

Point 9

Questions diverses

63. La Conférence souhaitera peut-être examiner les questions diverses soulevées au cours de la session.

Point 10

Adoption du rapport

64. La Conférence souhaitera peut-être examiner et adopter son rapport.

Point 11

Clôture de la session

65. Il est prévu que la session sera clôturée le vendredi 21 septembre 2012 à 18 heures.
